



Ma grand-mère veut me donner son terrain, comment sa va se passer

Par **Erika**, le **23/04/2008** à **07:00**

Les faits :
Ma grand mère occupe un terrain depuis 45 années maintenant, depuis 15 jours nous avons lancé une procédure auprès des personnes concernées (géomètre, huissiers et notaires) afin de lui permettre d'obtenir un acte trentenaire.
Les papiers des impôts sont à son nom de jeune fille et nom à son nom de femme (mon grand père est décédé)
Elle a deux enfants (ma mère et mon oncle)
La maison est bâtie sur une parcelle de 250 m² (bâti : 120 m²)
Mes questions:
A réception de son acte trentenaire que je paye entièrement, peut-elle faire une donation du terrain à mon nom?
Dois-je acheter ce terrain à ce prix si ce n'est pas possible qu'elle me le donne, et puis déduire de ce prix mes dépenses pour l'acte?
Est-ce que je peux acheter ce terrain pour un prix minimes?
Quels sont mes risques pénalement parlant auprès des impôts?
Est-ce que je doit donner une contre-valeur du terrain à mon oncle et ma mère?
Merci d'avance à tous pour vos réponses